

Foucault et la biopolitique



À côté de Gramsci, Bourdieu et Weber, il y a une autre référence incontournable pour notre sujet de l'hégémonie et de la domination, c'est Foucault qui, dans les années 1970, nous a aidés à penser la gouvernementalité moderne. Je vais m'attarder aujourd'hui sur son cours intitulé « *Naissance de la biopolitique* ».

Ce cours a été donné par Michel Foucault en 1978-1979, et publié en 2004 conjointement par l'EHESS, Gallimard et Le Seuil. Il prenait la suite du cours de 1977-1978, intitulé « *Sécurité, territoire, population* », publié lui aussi en 2004¹.

Ces deux cours, pris ensemble, étudient l'art de gouverner du XVI^e siècle à nos jours. Dans le cadre de cette conférence, je vais commencer mon enquête au XVIII^e siècle, quand l'art de gouverner se complexifie, c'est-à-dire quand il ne se fait plus tant sur le *territoire* (comme aux XVI^e-XVII^e siècles) que sur la *population*, ce qui correspond – nous allons le voir - à l'émergence d'une nouvelle rationalité politique passant par une plus grande prise en compte de la subjectivité des gouvernés, et entraînant une modification du rapport du pouvoir aux individus qu'il gouverne. Foucault parle de microphysique du pouvoir.

¹ Des abrégés de ces deux cours (85 pages) – regroupés sous le titre « *Une histoire de la gouvernementalité* » - sont disponibles sur mon blog dans le site des *Amis de la liberté* : <https://amisdelaliberte.fr/~configuration.php/index.php/blog-de-daniel-amedro>

Mon plan :

1. Retour sur ***Sécurité, territoire, population***
2. Une nouvelle rationalité gouvernementale. Pourquoi cette rupture ?
3. Le socle doctrinal du libéralisme
 - 3.1. La vérité du marché
 - 3.2. Lois et libertés sous l'empire de l'intérêt
 - 3.3. L'horizon européen
4. Le néo-libéralisme
 - 4.1. L'ordolibéralisme allemand
 - 4.2. Le néolibéralisme à la française
 - 4.3. Le néolibéralisme de l'École de Chicago

1. Retour sur ***Sécurité, territoire, population***

Aux XVI^e et XVII^e siècles, la rationalité gouvernementale est centrée sur la question de l'Etat, et celui-ci peut être considéré de deux façons : soit sous l'angle intérieur, c'est-à-dire celui de son action à l'intérieur de ses frontières, soit sous l'angle extérieur, c'est-à-dire celui des relations entre les États.

S'agissant du domaine intérieur, l'idée centrale est de renforcer et d'enrichir encore et toujours l'Etat pour le rendre solide, permanent, riche et fort ; pour le faire parvenir à son « ***maximum d'être*** »², à la meilleure expression possible de ses intérêts propres ; pour le rendre apte, en fin de compte, à soutenir la concurrence entre les États.

Les objectifs sont ici illimités, si ce n'est par le droit ; droit naturel, d'une part, mettant en avant des droits imprescriptibles ; droit du contrat, d'autre part, voulant que l'Etat se plie à un certain nombre de lois fondamentales qui lui préexistent, faute de quoi il se rendrait lui-même illégitime.

Dans le domaine extérieur, par contre, c'est la limitation qui domine, c'est-à-dire que toute approche impériale est exclue. Cette idée de

² Conventions typographiques : ***citations de Foucault***, *citations d'auteurs tiers*, ***titres de livres***.

limitation est le corollaire de l'idée d'intérêt propre de l'Etat, de chaque Etat, qui doit être respecté.

L'Etat, dit Foucault, *« n'a pas à rêver d'être un jour l'empire du dernier jour »*, il *« doit s'autolimiter dans ses propres objectifs, assurer son indépendance et un certain état de ses forces qui lui permette de n'être jamais en état d'infériorité soit par rapport à l'ensemble des autres pays, soit par rapport à ses voisins, soit par rapport au plus fort de tous les autres pays »*.

Illimitation, d'un côté, et limitation de l'autre, donc. Les deux aspects sont liés. Si les objectifs sont illimités à l'intérieur, ce n'est pas pour des raisons intérieures, mais pour des raisons extérieures, pour soutenir la concurrence entre États. Formule qui peut être retournée presque sans dommage : si les objectifs sont limités à l'extérieur, ce n'est pas d'abord pour des raisons extérieures, mais pour des raisons intérieures : chaque Etat doit être en mesure de s'organiser pour affronter la concurrence entre États.

Foucault résume : la concurrence entre États est *« le point charnière entre ces objectifs limités et ces objectifs illimités »*.

Voilà pour les XVI^e et XVII^e siècles. Je vous renvoie à mon abrégé pour les détails. Mi-XVIII^e, avec les physiocrates, une rupture va se produire.

2. Une nouvelle rationalité gouvernementale

Mais, dit Foucault, une rupture va se produire dans la rationalité gouvernementale au milieu du XVIII^e siècle, à savoir que l'on va passer d'un principe de limitation *externe* (interétatique) de la rationalité politique à un principe de limitation/régulation *interne* (intraétatique). Ce passage est propre au libéralisme. La question clé devient : jusqu'où gouverner ? Dit dans les termes de Bentham : quelle ligne de partage entre les *agenda*

et les *non agenda*, c'est-à-dire entre les choses à faire et les choses à ne pas faire quand on gouverne.

Et alors, là, dit Foucault, il est absolument essentiel, pour comprendre la suite, de bien voir la conséquence : à partir du moment où on pose ce principe nouveau d'une régulation interne entre agenda et non agenda, le rapport entre gouvernants et gouvernés se trouve modifié ; on n'est plus dans un simple rapport d'imposition des gouvernants au gouvernés (« *parce que tel est mon bon plaisir* »), mais dans un rapport nouveau, d'ajustement conjoint des positions des gouvernants et des gouvernés, de délimitation du domaine des uns et des autres. Jusqu'où le pouvoir politique peut-il aller ?, se demande-t-on désormais. Qu'est-ce qui est du ressort des individus ? Ce n'est plus seulement l'abus de souveraineté que l'on va pouvoir reprocher au pouvoir, mais aussi l'excès de gouvernement.

{ Foucault dit qu'on entre alors dans une **« critique interne de la raison gouvernementale »**.

Pourquoi cette rupture ?

Pourquoi cette nouvelle rationalité gouvernementale ? La rupture ne vient pas du droit, comme cela a pu déjà être le cas, mais de l'économie politique, des physiocrates.

Foucault indique ici cinq points **« indispensables pour comprendre l'ensemble des choses »** qui vont suivre au cours de l'année 1977-1978 :

1. Tout d'abord, comprendre la relation entre l'économie politique et la raison d'Etat :

{ **« L'économie politique, à la différence [...] de la pensée juridique du XVI^e et du XVII^e siècle, elle ne s'est pas développée à l'extérieur de la raison d'Etat ». « Elle va se loger à l'intérieur de cette raison d'Etat que le XVI^e et le XVII^e siècle avaient définie, et dans cette mesure-là, si vous**

voulez, elle ne va pas du tout avoir cette position d'extériorité qu'avait la pensée juridique ».

Et on peut comprendre pourquoi il en est ainsi : c'est que l'économie politique est très directement concernée par la question de la force et de la richesse de l'Etat.

2. Ensuite, et dans le même ordre d'idées, comprendre la position de l'économie politique à l'égard de l'autonomie politique de l'Etat :

« L'économie politique ne se propose pas du tout comme une objection externe à la raison d'Etat et à son autonomie politique ». La première économie politique, celle des physiocrates, prônait même « un pouvoir sans limitation externe, [...] qu'ils avaient appelé despotisme. [...] la ligne de pente qui avait été dessinée par la raison d'Etat n'est [donc] pas inversée par l'économie politique ».

Si on veut résumer ces deux points : ok pour la raison d'Etat et ok pour l'autonomie politique de l'Etat.

3. Par ailleurs, comprendre que l'économie politique ne réfléchit pas du tout en termes de nature humaine ou de droits mais de résultats et d'effets de l'action :

Elle considère « les pratiques gouvernementales elles-mêmes. [...] elle ne les interroge pas en droit pour savoir si elles sont légitimes ou pas. [...] elle les envisage non pas du côté de leur origine mais du côté de leurs effets ».

Cette centration sur les résultats nous la retrouvons aujourd'hui, mais dans des proportions accentuées.

4. En outre, comprendre que l'économie politique fait apparaître une rationalité spécifique nouvelle qui imbibe la pratique gouvernementale :

« En répondant à ce type de questions [les questions ci-dessus], l'économie politique a fait apparaître l'existence de phénomènes, de processus et de régularités qui se produisent nécessairement en fonction de mécanismes intelligibles. [...] ce qu'elle découvre [ainsi] c'est une certaine naturalité propre à la pratique même du gouvernement. [...] la nature, c'est quelque chose qui court sous, à travers, dans l'exercice même de la gouvernementalité. C'en est, si vous voulez, l'épiderme indispensable ».

5. Enfin, comprendre que ladite rationalité nouvelle a ses exigences, que l'on ne saurait ignorer impunément :

« La pratique gouvernementale ne pourra faire ce qu'elle a à faire qu'en respectant cette nature ». Sa réussite ou son échec en dépendent, « réussite ou échec qui sont maintenant le critère de l'action gouvernementale, et non plus légitimité ou illégitimité ». « Vous voyez là, dit encore Foucault, comment une philosophie utilitariste va pouvoir se brancher directement sur ces nouveaux problèmes de la gouvernementalité ».

Si je résume les points 4 et 5 : respecter la nature, cela veut dire la connaître, et donc l'étudier. Et donc, en plus de ne pas être mauvais, le gouvernant, maintenant, ne va plus pouvoir être ignorant. Au fond, ce qui fait son entrée dans la gouvernementalité par ce biais, c'est la question de la vérité. On ne va pas tarder à voir poindre les experts économiques.

Si je résume encore :

- À l'époque féodale, la question était :

« Est-ce que je gouverne bien conformément aux lois morales, naturelles, divines ? ».

- Aux XVI^e-XVII^e siècles, avec la raison d'Etat, elle devient :

« *Est-ce que je gouverne bien assez, assez intensément, assez profondément, avec assez de détails pour porter l'Etat jusqu'au point fixé par son devoir-être, pour porter l'Etat à son maximum de force ?* ».

- Et depuis le XVIII^e :

« *Est-ce que je gouverne bien à la limite de ce trop et de ce trop peu, entre ce maximum et ce minimum que me fixe la nature des choses [...] ?* ».

Foucault livre une anecdote très éclairante. En 1751, Colbert demande à un commerçant : « *Que puis-je faire pour vous ?* ». Le commerçant lui répond : « *Ce que vous pouvez faire pour nous ? Laissez-nous faire !* ». C'est cela le libéralisme, dit Foucault. Un « *gouvernement frugal* ». Cette expression de Benjamin Franklin va avoir de beaux jours devant elle.

Je reprends donc ma question de tout à l'heure : pourquoi cette rupture ? A cause de l'apparition de l'économie politique, disais-je. J'ajoute maintenant : rupture à cause de l'apparition de l'économie politique ET, dans la foulée, de l'« *homo oeconomicus* ». Autre expression qui va faire florès jusqu'à nos jours.

3. Le socle doctrinal du libéralisme

3.1. La vérité du marché

J'ai dit tout à l'heure que l'économie politique avait introduit dans la gouvernamentalité la question de la vérité. Il ne faut pas le comprendre comme le fait que les gouvernants se seraient mis à étudier l'économie

politique ou qu'ils auraient *« commencé à écouter les économistes »*. Non, cela veut dire

{ Que le *« lieu de vérité »*, le *« lieu de formation de vérité »*, devient le marché.

Au Moyen Âge et jusqu'au XVIII^e siècle le marché était un lieu réglementé, un *« lieu de juridiction »*; il va devenir un *« lieu de vérité »*, c'est-à-dire un lieu où se dit une vérité, celle du marché, celle du juste prix. Au diable la justice !

{ Le prix va exprimer *« un certain rapport adéquat entre coût de production et étendue de la demande »*. *« Le marché doit être révélateur de quelque chose qui est comme une vérité »*.
Et *« le gouvernement, maintenant, pour être un bon gouvernement, devra fonctionner à la vérité »*.

Voilà pour la question de la vérité, qu'il faut donc entendre comme la vérité du marché, ou la sanction du marché. Ces expressions nous sont familières, évidemment.

3.2. Lois et libertés subsumées sous la notion d'utilité

L'économie politique promeut donc, d'un côté, un gouvernement frugal se tenant en permanence entre le trop et le trop peu, et, de l'autre, la liberté du marché. Cette configuration doctrinale va avoir des conséquences sur le droit. Il va revenir à celui-ci, en effet, dans tous les domaines, de définir le degré adéquat d'intervention de l'Etat. Il va le faire en fonction de l'idée que l'exercice du pouvoir est désormais adossé à l'économie politique et à sa vérité, qui est celle d'un gouvernement frugal. La question du droit n'est donc plus de fonder la souveraineté, mais d'y mettre des bornes. Il s'agit d'aménager deux grandes sphères : celle de l'intervention de la puissance publique, et celle de l'indépendance des individus. Les interventions de l'Etat doivent donc être comptées au plus juste. En fonction de quoi ? En fonction de leur utilité.

Cela va faire un grand changement par rapport au droit naturel ou par rapport au droit de la Révolution. On va passer de libertés inaliénables, axiomatiques, postulées, à des libertés arbitrées en fonction des intérêts en présence : ceux de la puissance publique, ceux des organisations (petites ou grandes), ceux des particuliers.

Foucault dit que *« le problème de l'utilité [va recouvrir] de plus en plus tous les problèmes traditionnels du droit »*.

Et il ajoute : *« L'élaboration de la puissance publique et la mesure de ses interventions [vont être] indexées sur le principe d'utilité »*.

Voilà pour les deux premiers socles doctrinaux : l'échange/le marché pour les richesses, l'utilité pour la puissance publique. L'un et l'autre vont être articulés par la notion d'intérêt. L'intérêt est le principe de l'échange, en effet, et, d'autre part, il est le critère³ de l'utilité.

3.3. L'horizon européen

Les deux éléments que nous venons de voir – la vérité du marché et l'intérêt – vont nous conduire au troisième, celui de l'Europe. Nous allons voir comment.

Foucault explique qu'au milieu du XVIII^e, avec les physiocrates, *« la liberté du marché peut et doit fonctionner d'une telle manière que s'établira, à travers et grâce à cette liberté du marché, ce qu'ils appellent le prix naturel ou les bons prix [...] »*.

Et ce prix sera tel qu'il bénéficiera aussi bien au vendeur qu'à l'acheteur. Il y a donc profit mutuel, profit double, profit corrélatif.

³ Différence entre principe et critère : le principe est un fondement ou une règle de fonctionnement, il est plutôt à la source des choses, il préside à leur fonctionnement global (l'intérêt est le principe de l'échange : par principe, l'échange répond à un intérêt), tandis que le critère permet de distinguer entre des personnes, des choses ou des notions dans le cadre d'une action en cours (l'intérêt est le critère de l'utilité : l'intérêt m'indique ce qui est utile et ce qui ne l'est pas).

« *L'enrichissement d'un pays, comme l'enrichissement d'un individu, dit Foucault, ne peut [...] s'établir à long terme et se maintenir que par un enrichissement mutuel* ».

Vous le voyez, on est complètement sorti du schéma du jeu à somme nulle des mercantilistes, où ce que gagne l'un est perdu par un autre. On va commencer à entrer dans une autre idée :

L'idée d'une « *Europe de l'enrichissement collectif, [d'une] Europe comme sujet économique collectif qui a, quelle que soit la concurrence qui s'établit entre les États ou plutôt à travers même la concurrence qui s'établit entre les États, à s'avancer dans une voie qui sera celle du progrès économique illimité* ».

C'en est donc fini du jeu économique à somme nulle des mercantilistes. Mais cela veut dire aussi que les entrées dans le système "Europe" doivent être « *permanentes et continues* ». Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que l'Europe va commencer à refonder la mondialisation qu'elle a engagée depuis les grandes découvertes et la colonisation. Elle va commencer à réfléchir à la relancer en tant qu'unité économique, en tant que sujet économique. L'Europe sera le joueur, et le reste du monde sera l'enjeu :

« *Le jeu est en Europe, dit Foucault, mais l'enjeu c'est le monde* ».

Les concrétisations de cette nouvelle idée seront d'abord modestes. Par exemple, un droit de la mer va être établi. On sait aussi qu'à cette époque fleurissent les projets de paix perpétuelle⁴. L'impérialisme n'arrivera que bien plus tard, fin XIX^e, mais il se fera selon cette doctrine.

Mais on peut commencer à parler de libéralisme dès la mi-XVIII^e, d'après Foucault, parce que la liberté est en train d'investir toutes les sphères de la société :

⁴ Kant, 1795.

Il cite : « *liberté du marché, liberté du vendeur et de l'acheteur, libre exercice du droit de propriété, liberté de discussion, éventuellement liberté d'expression, etc.* ».

On pourrait ajouter : liberté du commerce, liberté du marché intérieur, liberté du marché du travail. On verra lors d'une prochaine conférence que les choses sont déjà bien avancées au XVIII^e, même si nombre de blocages subsistent, que la Révolution fera sauter.

Après ces considérations sur la genèse du libéralisme et les concepts-socle qu'il installe, Foucault passe à l'analyse du néo-libéralisme, c'est-à-dire aux exemples contemporains.

4. Le néo-libéralisme

Foucault identifie deux voies : l'ordolibéralisme allemand et le néolibéralisme américain de l'école de Chicago.

4.1. L'ordolibéralisme allemand

Je ne vais pas m'étendre sur les aspects historiques de l'ordolibéralisme, puisqu'une conférence y a été consacrée lors du séminaire précédent⁵, et je vais me concentrer sur les aspects doctrinaux.

La toute première chose qu'il faut dire sur l'ordolibéralisme, c'est la décision, prise dès 1948, de libérer les prix. Ce sont eux, dit le conseil scientifique installé auprès du ministre de l'économie Ludwig Erhard, qui doivent assurer « *la fonction de direction du processus économique* ». On est d'emblée au cœur de la doctrine libérale telle que nous venons de la voir.

Un deuxième élément de doctrine est relatif à la légitimité de l'Etat. En 1948, dans l'Allemagne occupée et divisée en plusieurs zones, l'Etat est tout simplement inexistant, et on ne voit pas comment une volonté collective pour le reformer pourrait émerger. Alors Erhard dit ceci : si on

⁵ <https://amisdelaliberte.fr/index.php/seminaires/neoliberalisme-contre-democratie/neoliberalisme-contre-democratie>

était capable d'établir non pas un Etat mais un cadre institutionnel simplement chargé d'assurer la liberté, en particulier en matière économique, et si des individus acceptaient de jouer le jeu de ce cadre, on pourrait considérer que cette acceptation vaudrait adhésion au cadre et aux décisions qui pourraient être prises dans le cadre de celui-ci, spécialement pour assurer la liberté économique. Ce que Foucault résume ainsi :

« [...] l'institution de la liberté économique va devoir, va pouvoir en tout cas fonctionner, en quelque sorte, comme un siphon, comme une amorce pour la formation d'une souveraineté politique ».

Et il ajoute : *« Cette idée d'une formation légitimante de l'Etat sur l'exercice garanti d'une liberté économique, c'est, en effet, je crois, quelque chose d'important ».*

Dit encore autrement : la croissance économique produit de la souveraineté politique et de la légitimité politique pour l'Etat qui en est l'artisan. Par surcroît, ladite croissance produit aussi du consensus parce qu'elle produit du bien-être. Cela donne, dit Foucault,

« un Etat qu'on peut dire radicalement économique » au sens strict, c'est-à-dire dont la *« racine est très exactement économique »*.

Il faut préciser que si les choses ont pu se passer ainsi pendant plusieurs décennies, c'est aussi parce que les principales forces politiques allemandes se sont ralliées à ce schéma : la démocratie chrétienne, le SPD, les syndicats.

Mais pour comprendre un peu mieux le geste doctrinal qu'effectuent les ordolibéraux allemands à la sortie de la Guerre, il faut connaître le contexte intellectuel avant et pendant la guerre, ce contexte duquel ils vont devoir se démarquer :

- Avant la Guerre, les critiques du libéralisme ne manquent pas :
 - Friedrich List⁶ (1789-1846) estime dès 1840

« qu'il ne peut pas y avoir, pour l'Allemagne du moins, de compatibilité entre une politique nationale et une économie libérale »,

parce que l'économie libérale ne peut être, selon List, que hégémonique sur le plan économique (prévalence des grands groupes sur les PME) et impérialiste sur le plan politique, alors que pour lui l'essentiel est ailleurs, il est dans l'unité de la nation allemande, qui impliquait selon lui une politique extérieure protectionniste et une politique intérieure de "containment" du prolétariat par un socialisme d'Etat de type bismarckien.

- D'autres économistes réclament à partir de la Grande Guerre une économie planifiée.
- Les mêmes préciseront après la 1^{ère} Guerre : planifiée et dirigée selon les critères keynésiens.

En résumé : tout cela ne milite pas vraiment en faveur du marché-roi et de la concurrence tous azimuts.

- Pendant la Guerre, le nazisme va se saisir de ces éléments de doctrine et les assembler :

Selon Foucault, *« ce que le nazisme a finalement apporté, ça été la mise en coalescence⁷ stricte de ces différents éléments, c'est-à-dire l'organisation d'un système économique dans lequel 1) l'économie protégée, 2) l'économie d'assistance, 3) l'économie planifiée, 4) l'économie keynésienne formaient un tout solidement attaché, dont les différentes parties étaient solidement liées par l'administration économique qui était mise en place ».*

⁶ https://fr.wikipedia.org/wiki/Friedrich_List

⁷ Entendre : réunion, rapprochement.

À la sortie de la Guerre, les néolibéraux vont devoir faire avec tout ça, qui – c'est le moins qu'on puisse dire – ne va pas vraiment dans leur sens. Et ils vont s'en sortir, dit Foucault, par trois coups de force :

- 1^{er} coup de force : ils vont dire que si on se donne l'un quelconque des quatre éléments ci-dessus, on finira forcément par avoir les quatre en même temps. C'est ce que montre, disent-ils, l'histoire économique allemande : les quatre éléments, apparus au fil du temps, ont fini par coaguler. Et ils ajoutent, -là est le coup de force : le nazisme, plutôt que d'être une monstruosité, est bien plutôt le révélateur de cette relation nécessaire entre les quatre éléments.

- 2^e coup de force : les néolibéraux vont démystifier l'idée qu'avec le nazisme l'Etat serait en recul parce qu'il a perdu son statut de personnalité juridique, et que le peuple serait devenu le véritable fondement du droit ; au lieu de cela, ils vont dire que ce qui est dépassé c'est l'Etat traditionnel du XIX^e siècle, et que la politique économique du III^e Reich a consisté à inventer un supplément d'Etat que les institutions existantes ne pouvaient fournir. L'Etat a été conduit à se déborder lui-même, et c'est à cela que correspondent les thèmes de la Gemeinschaft⁸, de l'obéissance au Führer et du Parti.

- 3^e coup de force : les néolibéraux contestent l'idée nazie

que « l'économie et l'Etat bourgeois et capitaliste [...] ont produit une société dans laquelle les individus sont arrachés à leur communauté naturelle et réunis les uns aux autres dans une forme, en quelque sorte, plate et anonyme qui est celle de la masse [...] [qui les contraint] à ne communiquer que par l'intermédiaire d'un appareil administratif et centralisé ».

Les néolibéraux disent que ce n'est pas la société capitaliste bourgeoise qui est en cause dans cette affaire, mais bien plus

« une société qui économiquement n'accepte pas [le] libéralisme, une société, ou plutôt un Etat, qui a choisi une politique protectionniste, une politique de planification, une politique dans laquelle le marché ne joue pas son rôle et où

⁸ En français : communauté.

c'est l'administration, l'administration étatique ou para-étatique, qui prend en charge l'existence quotidienne des individus ».

Et cette situation, disent les ordolibéraux, remonte à bien avant le nazisme, quand, fin XIX^e-début XX^e, le libéralisme, **« intimidé par ses propres conséquences »**, a essayé de les limiter par de l'interventionnisme, ce qui, loin de résoudre les problèmes, les a aggravés. Soit le cycle : interventions → croissance de l'Etat → croissance de l'appareil administratif → nazisme.

Voilà, dit Foucault, le **« joli brûlot »** lancé par les ordolibéraux dans les années 1930/1940. Si on résume :

- Les défauts de la société actuelle ne viennent pas du marché mais de l'Etat ;
- Plutôt donc que de demander à l'Etat de limiter les défauts du marché, demandons à l'économie de marché d'être elle-même ; on arrive à l'idée, dit Foucault,

« [d]'un Etat sous surveillance de marché plutôt qu'un marché sous surveillance de l'Etat ».

Vous comprenez sans doute mieux, après ce détour, la solution des ordolibéraux allemands en 1948, quand ils constatent qu'ils n'ont pas d'Etat. Foucault l'exprime ainsi :

Nous n'avons pas d'Etat, « eh bien, donnons-nous la liberté de marché et nous aurons un mécanisme, à la fois, qui fondera l'Etat et qui, en le contrôlant, donnera à tous ceux qui ont quelque raison de s'en méfier les garanties qu'ils demandent ».

Les ordolibéraux soutiennent donc que le marché peut servir de principe à un Etat dont les défauts sont soulignés par tous. C'est possible à condition, cependant, d'opérer trois derniers ajustements doctrinaux :

- Tout d'abord, penser le marché non plus sous l'empire de la notion d'échange, mais sous celle de concurrence ; pourquoi ce glissement ?

Parce que la notion d'échange pointe vers l'idée d'équivalence/d'égalité établie entre deux valeurs, équivalence/égalité dans laquelle personne n'a, a priori, de raison de s'immiscer puisqu'elle résulte du jeu du marché, tandis que la notion de concurrence, au contraire, pointe vers l'idée d'inégalité, de points forts/points faibles, de projet ambitieux ou pas, et, en fin de compte, vers l'idée de sanction du marché.

- Ensuite, penser le marché sous l'empire de la concurrence, c'est le penser sous l'empire de quelque chose qui n'est pas une donnée de la nature, et qui demande donc à être organisé, qui ne relève pas du laissez-faire. La valeur d'échange, ça se respecte, mais la concurrence, ça s'organise.

- Enfin, et comme conséquence de ce qui vient d'être dit, la délimitation marché-Etat va laisser place à un recouvrement des domaines.

Foucault dit : *« On va donc avoir une sorte de recouvrement entier des mécanismes de marché indexés sur la concurrence et de la politique gouvernementale. Le gouvernement doit accompagner de bout en bout une économie de marché. L'économie de marché [...] constitue l'index général sous lequel il faut placer la règle qui va définir toutes les actions gouvernementales. Il faut gouverner pour le marché, plutôt que gouverner à cause du marché ».*

Voilà la doctrine qui a prévalu pour l'Allemagne fédérale en 1948, pour la construction européenne ensuite, et aussi pour la plupart des pays européens, dont la France :

- L'exercice global du pouvoir politique est indexé sur les principes d'une économie de marché ;

- L'Etat intervient par des actions régulatrices (exemple : stabilisation des prix par la politique de crédit) ou pas des actions ordonnatrices, c'est-à-dire sur le cadre (exemples : gestion des ressources naturelles, des infrastructures de transport, de la formation, de l'organisation juridique des sociétés, etc.).

- Les actions ordonnatrices sont prioritaires, et de loin, à condition de ne pas conduire à une socialisation excessive de certains éléments de

consommation (comme la santé, par exemple), et de ne pas conduire non plus à une protection tous azimuts des individus contre les risques, et de laisser une large place à la capitalisation.

- La seule et vraie politique sociale, c'est la croissance économique. Elle seule permet les niveaux de revenus avec lesquels l'accès à la propriété est possible, les assurances individuelles de toutes sortes accessibles. Les Allemands appellent cela l'« *économie sociale de marché* ».

- Dans cette société/économie, l'accent est mis sur la propriété privée et la maison individuelle ; sur les communautés naturelles, la famille, le voisinage.

{ Röpke dit : il faut « *déplacer le centre de gravité de l'action gouvernementale vers le bas* ».

- Et sur quel modèle va-t-on penser les unités de base ? Sur le modèle de l'entreprise. Propriété privée = entreprise. Maison individuelle = entreprise. Gestion des communautés = entreprise. Association = entreprise. Auto-entrepreneur = entreprise. L'interventionnisme juridique de l'Etat dans les domaines que je viens d'évoquer vise, depuis des décennies, à faire prévaloir cette logique d'entreprise. Il s'agit toujours d'un interventionnisme qui porte sur le cadre, et non sur des mesures particulières. L'économie est un jeu, et le droit est une règle du jeu.

4.2. Le néolibéralisme à la française

La diffusion du modèle allemand en France s'est faite « *d'une façon lente, insidieuse, grinçante* », dit Foucault ; avec trois caractères :

- Elle s'est faite, tout d'abord,

{ « *à partir de ce qu'on pourrait appeler une gouvernementalité fortement étatisée, fortement dirigiste, fortement administrative* » ;

- Ensuite, elle s'est faite dans un contexte de crise économique ;

- Enfin, Foucault précise

Que *« ceux qui constituent les agents de diffusion et les agents de mise en œuvre de ce modèle allemand, ce sont ceux qui sont, précisément, les gestionnaires de l'Etat, et ceux qui ont à gérer l'Etat dans ce contexte de crise. Alors, à cause de tout ça, la mise en œuvre du modèle allemand comporte, en France, tout un tas de difficultés et comme une sorte de lourdeur mêlée d'hypocrisie [...] »*.

Par exemple, quand on lit les écrits de Giscard, Barre et leurs conseillers, on sent très bien l'influence de l'ordolibéralisme, mais nulle part elle n'est assumée.

Quelle est leur politique ? Ils reviennent sur les grands objectifs suivis depuis les années 1930 : croissance du PNB, plein emploi, stabilité des prix, redistribution des revenus et des richesses, prestations sociales. Les problèmes sont mis sur le dos de la hausse du prix du pétrole ; en réalité, depuis la fin des années 1960, aux Etats-Unis puis en Europe, la profitabilité du capital est fortement déclinante ; le prix du pétrole ne fait qu'alourdir une barque déjà bien pleine.

En 1976, "fort opportunément", un rapport de l'ENA fait un bilan négatif de trente ans de Sécurité sociale : coût du travail accru, donc compétitivité internationale moindre, donc effets sur l'emploi et le chômage. VGE parle d'impôt négatif, c'est-à-dire de revenu universel. Autrement dit : atténuer les effets de la pauvreté (absolue) sans s'attaquer à ses causes. Dit encore autrement : assurer la sécurité tout en bas, et laisser jouer les mécanismes du marché partout ailleurs. On est très proche de l'ordolibéralisme. Mais cette politique n'a pas été appliquée.

4.3. Le néolibéralisme de l'école de Chicago

Qu'est-ce qu'il y avait à "tuer" aux Etats-Unis dans les années 1970/1980 ? D'une part, tout ce qui ressemblait au New deal ou à une politique keynésienne, ou à du Beveridge⁹. D'autre part, tous les programmes développés de Truman à Johnson (pauvreté, éducation, ségrégation).

La grande caractéristique Etats-Unienne – inconnue en France – est que le libéralisme ne vient pas des gouvernants : c'est une manière d'être et de penser, surtout centrée sur la question des libertés, avec ancrage à droite comme à gauche.

{ Foucault indique que « *c'est précisément par ce biais du mode de pensée, du style d'analyse, de la grille de déchiffrement historique et sociologique, [...] [qu'il] voudrai[t] faire apparaître certains aspects du libéralisme américain* ».

Foucault prend tout d'abord comme terrain d'analyse la théorie du capital humain <> Cette question arrive sur le devant de la scène à partir du moment où les néolibéraux cherchent à dépasser l'approche terre/capital/travail de l'économie politique classique, et commencent à s'intéresser à la manière dont le facteur travail/humain s'y prend pour répartir les ressources rares dont il dispose entre des projets concurrents. Ce changement de question – vers la théorie des *choix substituables* - nous fait passer d'une approche où on étudie des processus (dont le travail – au même titre que le capital - constitue un rouage) à une approche où on considère les comportements humains et leur rationalité interne, stratégique.

Dans cette nouvelle approche, le travailleur n'est plus une force de travail et du temps de travail, mais un « *sujet économique actif* ». Le travail se trouve décomposé en deux éléments, « *en capital et en revenu induit* » : capital-compétence, d'un côté, revenu-salaire, de l'autre. Et dans cette opération intellectuelle, le travailleur a changé de statut : il est devenu une sorte d'entreprise. Quant à l'économie, elle est devenue un assemblage d'unités-entreprises.

{ L'étape suivante, pour les néolibéraux, consiste, dit Foucault, à « *étudier la manière dont se constitue et s'accumule ce capital humain* ».

Ils vont distinguer des éléments innés et des éléments acquis. Ces derniers, qui supposent une formation, vont être considérés comme des « *investissements éducatifs* ». On n'y rangera pas seulement la formation générale et professionnelle, mais aussi « *le temps que les parents consacrent à leurs enfants [...]* », mais encore la mobilité de l'individu, sa capacité à se déplacer ou à migrer pour obtenir un meilleur emploi ou un nouveau statut.

{ Dans cette analyse, dit Foucault, l'innovation devient « *le revenu d'un certain capital, le capital humain, c'est-à-dire l'ensemble des investissements que l'on a faits au niveau de l'homme lui-même* ».

Et dans ce cadre doctrinal nouveau la croissance ne va plus seulement dépendre de l'investissement matériel ; elle va aussi dépendre, -et peut-être même surtout, -de l'investissement en capital humain.

Après avoir regardé la manière nord-américaine d'envisager le capital humain, Foucault passe à la conception de l'économie de marché.

⁹ L'équivalent français c'était tout ce qui pouvait évoquer de près ou de loin le Front populaire ou le CNR.

Les ordolibéraux disent là-dessus que le marché est un **« principe de régulation économique indispensable à la formation des prix »** sécurisé par la "Gesellschaftspolitik" (politique de société¹⁰) de l'Etat.

Mais ils ajoutent aussitôt que cette approche par la concurrence et le marché est "froide", et qu'il faut la rééquilibrer par des valeurs "chaudes" :

Il s'agit de faire en sorte que l'individu **« ne soit plus aliéné par rapport à son milieu de travail, et au temps de sa vie, et à son ménage, et à sa famille, et à son milieu naturel. [...] Reconstituer autour de l'individu des points d'ancrage concrets, [...] qui forment ce que Rüstow appelait la Vitalpolitik »**.

Autrement dit, l'économisation du champ social tout entier doit être compensée par la Vitalpolitik.

Eh bien, le néolibéralisme nord-américain est à mille lieux de ce genre de "fadaïses" ! Foucault insiste sur deux choses :

1) En ce qui concerne le marché, tout d'abord :

Foucault dit que **« La généralisation de la forme économique du marché, au-delà même des échanges monétaires, dans le néolibéralisme américain fonctionne comme principe d'intelligibilité, principe de déchiffrement des rapports sociaux et des comportements individuels »**.

Le schéma offre-demande est appliqué à tout, même la relation mère-enfant. Sa qualité devient un investissement de capital humain dont on peut espérer un revenu (retour sur investissement) le moment venu. Le ménage devient donc une unité de production au même titre que la firme classique.

2) En ce qui concerne l'action du gouvernement, ensuite :

Foucault dit que pour les américains **« [...] la grille économique va pouvoir, doit pouvoir permettre de tester l'action gouvernementale, jauger sa validité, permettre d'objecter à l'activité de la puissance publique ses abus, ses excès, ses inutilités, ses dépenses pléthoriques. [...] »**.

Il y a une organisation aux Etats-Unis qui s'occupe de traquer toutes ces choses, c'est l'*American Enterprise Institute*. Le **« laissez-faire »** s'est transformé ici en un **« ne pas laissez faire le gouvernement »**. Il y a une institution, chez nous, qui, au fil des ans, s'est approchée de ce rôle, c'est la Cour des comptes.

¹⁰ Par exemple : éviter la centralisation, favoriser les entreprises moyennes, soutenir les entreprises non prolétariennes (→ artisanat, petit commerce), multiplier l'accès à la propriété privée, tâcher de substituer les assurances individuelles aux couvertures sociales des risques, régler aussi tous les problèmes multiples de l'environnement...



Au bout du compte, c'est quoi la biopolitique ? C'est une approche de la gouvernementalité qui commence à se développer à partir du XVIII^e et va s'épanouir au XX^e siècle. On peut en ramasser les caractéristiques de la manière suivante :

- L'objectif de porter l'Etat à son maximum de puissance pour lui permettre d'affronter la concurrence entre États (toute approche impériale étant exclue), fait place à un principe de limitation interne, intraétatique. On ne peut plus gouverner la bride sur le cou.
- L'art de gouverner ne se fait plus tant sur le territoire que sur la population. Le rapport du pouvoir à la subjectivité des gouvernés s'en trouve bouleversé. Attention à l'excès de gouvernement ! Place au « *gouvernement frugal* ».
- L'économie est envisagée sous l'empire du marché, qui dit le juste prix, à condition de ne pas être manipulé par des interventions gouvernementales « *mal-t-à-propos* ».
- Ces interventions comptées de l'Etat, elles seront considérées comme appropriées si elles sont utiles. Utiles à l'économie, en premier lieu.
- Le marché et le juste prix permettent que tous les États se développent en même temps. Fini donc le jeu à somme nulle des mercantilistes. Voici venir le monde en expansion. Et le premier horizon qui s'offre à la créativité des européens ...c'est l'Europe.
- L'horizon européen va entraîner une refondation de la mondialisation en cours depuis la mi-15^e siècle (l'Europe va en être un acteur à part entière).
- Bref : la liberté est en train d'envahir toutes les sphères de la société.

Si on prend maintenant les choses à l'autre bout de l'échelle du temps, c'est-à-dire au XX^e siècle, en plus des caractères précédents (éventuellement transfigurés par le temps ou par les configurations politiques), on voit apparaître d'autres caractères :

- L'économie et la société ne souffrent pas d'un excès de libéralisme, mais d'un trop peu de libéralisme. Le problème n'est pas le marché, mais l'Etat.
- Le rejet de l'économie keynésienne, de la planification, de l'Etat social de droit et de l'économie d'assistance.
- Le dogme de la liberté des prix.
- L'Etat (et pas seulement l'économie) doit fonctionner selon les principes de l'offre et de la demande, c'est-à-dire du marché.
- Lequel marché ne doit plus être pensé sous l'empire de l'idée d'échange (qui pointe vers l'idée d'égalité), mais sous l'empire de l'idée de concurrence (qui, à l'inverse, pointe vers l'idée d'inégalité).
- Les consommations socialisées (comme la santé) doivent être drastiquement limitées car elles alourdissent le « **coût du travail** » et nuisent à la compétitivité internationale.
- Et toutes les énergies doivent être tendues vers la croissance, qui est la seule et vraie politique sociale.
- Tous les agents économiques, y compris les ménages, sont pensés sous la notion d'entreprise et sous celle de capital humain (dans lequel il faut investir pour pouvoir bénéficier ensuite d'un retour sur investissement).